
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) – Annexe II

et au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

EAU DISTILLÉE

Version : 1.0

Date de révision : 28.12.2025

Langue : Français

1. Identification de la substance ou du mélange et de la société

Nom du produit : Eau distillée

Synonymes : Aqua distillée, eau pure, eau déminéralisée, eau VE

N° CAS : 7732-18-5

N° CE : 321-791-2

Utilisations identifiées pertinentes : usages techniques et industriels

Utilisations déconseillées : non destinée à la consommation humaine

Numéro d'urgence (Suisse) : 145 (Tox Info Suisse)

Fournisseur :

Agile Edge GmbH

Industriestrasse 4

7402 Bonaduz

Suisse

E-mail : connect@agileedge.ch

2. Identification des dangers

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

La substance n'est pas classée comme dangereuse.

Éléments d'étiquetage :

Aucun pictogramme requis.

Aucune mention d'avertissement.

Aucune mention de danger.

Autres dangers :

Risque de glissade en cas de déversement du produit.

3. Composition / informations sur les composants

Substance :

Eau (H₂O)

N° CAS : 7732-18-5

N° CE : 321-791-2

4. Premiers secours

Description des mesures de premiers secours :

Aucune mesure particulière requise.

Inhalation : aucune mesure particulière requise.

Contact avec la peau : aucune mesure particulière requise.

Contact avec les yeux : rincer à l'eau si nécessaire.

Ingestion : aucune mesure particulière requise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

Le produit n'est pas inflammable. Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.

Dangers particuliers :

En cas d'incendie, formation possible de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone.

Conseils aux pompiers :

Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Aucune mesure particulière requise.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter les rejets non contrôlés.

Méthodes de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant pour liquides et éliminer conformément à la réglementation.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière requise.

Conditions de stockage :

Conserver dans des récipients fermés.

Protéger du gel et du rayonnement solaire direct.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle applicable.

Mesures de protection :

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

pH : 6 – 8

Point de fusion : 0 °C

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : non applicable

Pression de vapeur : 23 hPa (20 °C)

Densité : 1,0 g/cm³ (20 °C)

Solubilité dans l'eau : totalement miscible

Viscosité dynamique : 0,952 mPa·s (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : stable dans des conditions normales.

Stabilité chimique : stable.

Réactions dangereuses : aucune connue.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée indiquant une toxicité.

Les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

Écotoxicité : aucune donnée disponible.

Persistence et dégradabilité : facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : non attendu.

Mobilité dans le sol : élevée.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

La substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets :

Peut être éliminé via le réseau d'eaux usées conformément aux réglementations locales.

14. Informations relatives au transport

Non classé comme marchandise dangereuse selon ADR, RID, ADN, IMDG et IATA.

15. Informations réglementaires

Réglementation UE :

Non soumis à la directive Seveso III.

Classe de danger pour l'eau : non dangereux.

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la législation européenne en vigueur.